

RESTAURATION DU DEVERSOIR DE LA DALLE SUR LA COMMUNE DES TOUCHES DE PERIGNY (17)

Situé sur la commune des Touches de Périgny, au nord-est de Matha, le déversoir de la Dalle remplit une fonction de régulation des eaux de l'Antenne. Il est composé d'une digue en terre et en béton d'environ 45 m de long et sectionnée par trois déversoirs. Par défaut d'entretien et suite à la tempête de 1999 qui a dessouché bon nombre d'arbres, de nombreuses brèches se sont créées dans la digue à plusieurs endroits.

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal de l'Antenne Amont

Maîtrise d'œuvre et réalisation : Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA)

Date des travaux : août et septembre 2008



Vue générale en septembre 2005 (photo : UNIMA)

Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

Conforter l'ouvrage en conservant la franchissabilité piscicole et en préservant la zone humide créée à l'aval d'une des brèches.

Comblers les zones d'érosion avec des techniques issues du génie végétal.

Intégrer au mieux le projet dans le paysage et l'environnement.

Descriptif technique des travaux réalisés :

- Déversoirs : il est prévu de combler les brèches aux coins des déversoirs par des rangées de pieux serrés remplies de bri compacté (argile de marais). Par dessus, est mise en place une toile coco ensemencée. Certaines maçonneries sont reprises avec un béton de blocage dans les parties sous-cavées et les joints de pierre ont été repris.
- Berges : sur l'ensemble des berges érodées, a été mis en place un tressage de saules vivants.
- Maintien d'une brèche vers le cours bas et la zone humide : tressage de saules de part et d'autre de la brèche et confortement de la rigole en bri et piquetage. La rigole est maintenue sous le niveau d'étiage de la rivière afin de préserver un écoulement permanent.

Etat des lieux avant / après :

La naturalité du site a été respectée. L'aspect environnemental et paysager a été maintenu après les travaux de confortement.

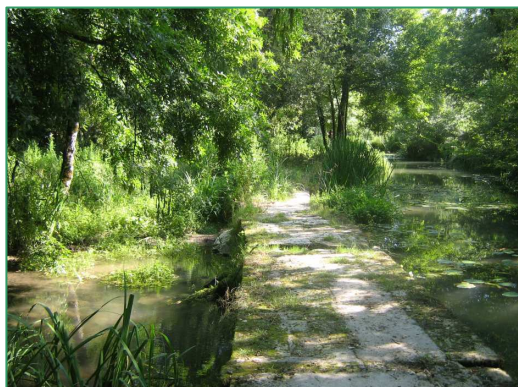
Informations sur les aspects administratifs et financiers du projet :

Projet soumis à procédure de déclaration loi sur l'eau au titre des rubriques 3.1.4.0. et 3.1.5.0.

Le secteur est inclus dans le périmètre Natura 2000 de la Vallée de l'Antenne (FR5400473).

Le coût de l'étude d'incidence et de l'étude technique s'élève à 6 800 € HT, subventionnés à 80 %.

Les travaux, la maîtrise d'œuvre et les missions financières et administratives ont un coût de 20 000 € HT, subventionnés à 60 %.



Vue générale en juillet 2009 (photo : UNIMA)

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Etude d'incidence au titre de la loi sur l'eau sous condition de l'accord du maître d'ouvrage.

Commentaires :

Pas de suivi piscicole.

Projet de mise en place d'un chemin pédestre par la commune.

Contact : Stéphanie MERCIER-PIGNON, UNIMA, 05 46 34 34 10.